



DOMAINE PUBLIC : APPEL A CANDIDATURE, OCCUPATION TEMPORAIRE
emplacement de vente ambulante saisonnière pour de la restauration rapide (Food-trucks)

Organisateur :

Commune de Saint-Denis-d'Oléron : 27 rue de la Libération 17650 Saint-Denis-d'Oléron - tél : 05 46 47 85 48

Fondement juridique :

L'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) subordonne l'exercice des utilisations du domaine public compatibles avec l'affectation et la délivrance d'un titre d'autorisation d'occupation.

Objet :

Mise en concurrence préalable pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour 1 emplacement Place René Fel.

La durée d'exploitation :

La durée d'exploitation est fixée **du 15 juin 2025 au 15 septembre 2025**, avec une possibilité de faire une demande pour élargir la période d'exploitation.

Date du dépôt des dossiers :

Un appel à candidature est lancé jusqu'au 14 mars 2025 inclus.

Critères d'attribution :

- Respect et conformité de l'activité souhaitée et de l'offre commerciale
 - Qualité des produits proposés et respect de critères environnementaux (produits frais, locaux, de saison, démarche développement durable, traçabilité des produits, ...)
 - Cohérence du projet professionnel avec l'activité proposée (expérience professionnelle, parcours professionnel, maîtrise de l'hygiène en restauration)
 - Contenu de la carte avec les produits et les tarifs envisagés, ainsi que les horaires d'ouverture
 - État du véhicule et des matériels utilisés (esthétique, conformité aux normes, dimensions, ...)
- Nb : interdiction d'utilisation de groupe électrogène externe ou tout équipements sonores externes, obligation d'utiliser des bacs dégraisseurs interne le cas échéant, obligation d'enlèvement des poubelles et déchets chaque soir.

Montant de la redevance :

L'exploitant retenu se verra délivrer une autorisation d'occupation du domaine public de 3 mois.

Cette autorisation implique le paiement d'une **redevance forfaitaire** de 1 280 euros et le respect des règles de fonctionnement (hygiène, propreté et tranquillité publique notamment). Cette redevance sera appelée dans le mois suivant l'installation.

Contraintes liées à l'occupation de l'emplacements:

Pas d'eau ni électricité.

Enlèvement des ordures générées par l'activité chaque soir à la charge de l'exploitant.

Evacuation du véhicule chaque soir entre minuit et 8h00 le lendemain matin.

Superficie accordée de 24m² maximum (véhicule et terrasse compris).

Contenu des dossiers de candidatures :

Projet écrit et détaillé comprenant tous les critères d'attributions cités page 1 (liste non exhaustive)

- Lettre de candidature avec les justificatifs liés à l'entreprise (Extrait Kbis, carte commerçant,

attestation d'assurance liée à l'activité concernée, carte d'identité, le récépissé de déclaration d'un débit de boissons à emporter (petite licence le cas échéant)

- Une présentation sommaire de son expérience en la matière.

Les dossiers des candidats doivent être adressés par courrier à l'accueil de la mairie 27 rue de la Libération - 17650 Saint-Denis-d'Oléron ou par mail à mairie@st-denis-oleron.fr

Date limite de remise des dossiers de candidatures : le 14 mars à 12h

Attribution :

L'attribution sera communiquée à l'exploitant retenu 2^{ème} quinzaine de mars.